Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261012-0312102026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 05/10/2026
Date d'affichage : 15/10/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 12 octobre 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **douze du mois d'octobre** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . M. CHARTIE . Mme ESTIVAL . M. LATOUCHE . Mme GAUTHIER . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . M. ICAZE . Mmes JAAFAR . QUILLIVIC . M. LE GOAS .

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à Mme GLEMAU
M. MORANGE à M. JEANMOUGIN
M. GUYOMARCH à M. JORE
M. D'HERVÉ à M. MOSSET
Mme CAPLAN à Mme GAUTHIER
Mme SAHEL-MILLIOZ à M. ICAZE

M. JEANMOUGIN a été nommé secrétaire.

N° 03

OBJET : <u>Stages sportifs communaux – Modification du service et tarification</u>

Mme Julie DUCOUDRÉ, Adjointe déléguée à la Vie associative, à la vie sportive et aux infrastructures dédiées, informe le Conseil Municipal que les stages sportifs communaux organisés pendant les vacances scolaires rencontrent certaines contraintes horaires pouvant limiter leur accès à certaines familles.

Afin de toujours offrir la possibilité à davantage d'enfants de participer aux stages sportifs pendant les vacances, la commission propose d'élargir les horaires d'accueil des enfants. Ainsi, ils pourront être accueillis à partir de 8h30 le matin et jusqu'à 17h30 le soir, afin de mieux

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261012-0312102026-DE

répondre aux contraintes d'organisation des familles.

Les stages sportifs en eux-mêmes ne sont pas modifiés et continueront à se dérouler de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Afin d'adapter la tarification de la journée à cette nouvelle organisation, la commission a élaboré deux propositions tarifaires, étant précisé que le repas et l'encadrement du temps méridien viennent en sus du tarif de la journée de stage sportif, conformément à la délibération n°6 du 6 juillet 2026.

Pour rappel, les tarifs 2025 – 2026 sont les suivants :

Tranches		Journée de stage (en €)	
		Résident à Laillé	Hors commune
P	Supérieur à 3200 €	18.36	23.86
O	De 3001 € à 3200 €	17.81	23.15
N	De 2801 € à 3000 €	17.26	22.43
M	De 2601 € à 2800 €	16.70	21.72
L	De 2401 € à 2600 €	16.15	21.00
K	De 2201 € à 2400 €	15.60	20.28
J	De 2001 € à 2200 €	15.05	19.57
I	De 1801 € à 2000 €	14.50	18.85
H	De 1601 € à 1800 €	13.95	18.14
G	De 1401 € à 1600 €	13.40	17.42
F	De 1201 € à 1400 €	12.85	16.70
E	De 1001 € à 1200 €	11.34	14.74
D	De 801 € à 1000 €	9.82	12.77
C	De 601 € à 800 €	8.31	10.80
B	De 401 € à 600 €	6.79	8.83
A	De 0 € à 400 €	5.18	6.73

Propositions :

Tranches		+ 36 % par rapport à 2025 - 2026 Journée de stage (en €)		+ 14 % par rapport à 2025 - 2026 Journée de stage (en €)	
		Résident à Laillé	Hors commune	Résident à Laillé	Hors commune
P	Supérieur à 3200 €	24.97	32.46	20.93	27.21
O	De 3001 € à 3200 €	24.22	31.48	20.30	26.39

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261012-0312102026-DE

N	De 2801 € à 3000 €	23.47	30.51	[redacted]	19.67	25.57
M	De 2601 € à 2800 €	22.72	29.53		19.04	24.76
L	De 2401 € à 2600 €	21.97	28.56		18.42	23.94
K	De 2201 € à 2400 €	21.22	27.59		17.79	23.12
J	De 2001 € à 2200 €	20.47	26.61		17.16	22.31
I	De 1801 € à 2000 €	19.72	25.64		16.53	21.49
H	De 1601 € à 1800 €	18.95	24.67		15.95	20.68
G	De 1401 € à 1600 €	18.22	23.69		15.28	19.86
F	De 1201 € à 1400 €	17.47	22.72		14.65	19.04
E	De 1001 € à 1200 €	15.42	20.04		12.92	16.80
D	De 801 € à 1000 €	13.36	17.37		11.20	14.56
C	De 601 € à 800 €	11.30	14.69		9.47	12.31
B	De 401 € à 600 €	9.24	12.01		7.74	10.07
A	De 0 € à 400 €	7.04	9.15		5.91	7.67

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

A l'unanimité des votes exprimés (3 abstentions de M. PERRINE, M. ICAZE et M. ICAZE pour Mme SAHEL-MILLIOZ) après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'opter pour une augmentation de 36 % de la tarification, soit :

		+ 36 % par rapport à 2025 - 2026		
Tranches		Journée de stage (en €)		
		Résident à Laillé	Hors commune	
P	Supérieur à 3200 €	24.97	32.46	
O	De 3001 € à 3200 €	24.22	31.48	
N	De 2801 € à 3000 €	23.47	30.51	
M	De 2601 € à 2800 €	22.72	29.53	
L	De 2401 € à 2600 €	21.97	28.56	
K	De 2201 € à 2400 €	21.22	27.59	
J	De 2001 € à 2200 €	20.47	26.61	
I	De 1801 € à 2000 €	19.72	25.64	
H	De 1601 € à 1800 €	18.95	24.67	
G	De 1401 € à 1600 €	18.22	23.69	
F	De 1201 € à 1400 €	17.47	22.72	

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261012-0312102026-DE

E	De 1001 € à 1200 €	15.42	20.04
D	De 801 € à 1000 €	13.36	17.37
C	De 601 € à 800 €	11.30	14.69
B	De 401 € à 600 €	9.24	12.01
A	De 0 € à 400 €	7.04	9.15

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 15/10/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*